

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUGEAT

Membres	15
Présents	15
Représentés	00
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, le trente avril,
Le Conseil Municipal de la commune de BUGEAT dûment
convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt heures, sous la
présidence de Monsieur le Maire : Jean-Yves URBAIN
Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2026
PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, GIOUX Sylvain, CASSAN
Stéphanie, VAN ROEKEGHEM Frédéric, MEUNIER Colette,
GUILLAUME Jean-Claude, RAINART Gérard, PRUDHOMME
Stéphane, BARNABAS Sébastien, DEMPSEY Anne,
FONTAINE Virginie, MOURIERAS Julien, PEYRAT Carine,
NONY Elise, TAGUET Laetitia,
REPRESENTES :
ABSENT :
EXCUSES :
SECRETAIRE DE SEANCE : VAN ROEKEGHEM Frédéric

DELIBERATION N° 2026-35 EN DATE DU 30 AVRIL 2026 PORTANT SUR : VENTE VILLAGE DE VACANCES DU LUC

Le Maire rappelle la délibération n° 2026-23 en date du 17 avril 2026 portant sur la cession
du Village de Vacances du Luc.

Il fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier certaines données de cette
délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la révision des prix des pavillons et de la maison édifiés au lieu-dit Le Luc
selon le barème suivant :

- Les lots 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du plan annexé sont mis à prix à 30.000 euros avec prix de réserve
à 27.500 euros ;

- La mise à prix de la maison et du four est fixée à 75.000 euros avec prix de réserve à
65.000 euros.

- approuve par ailleurs la cession au prix de 2500 euros d'une parcelle de 448 m²
contigüe aux lots 14 et 15, dans l'hypothèse où ces lots et la parcelle seraient vendus à un même
acquéreur.

Fait à BUGEAT, le 04 mai 2026

Le Maire,

Jean-Yves URBAIN



Le Maire,

Le Secrétaire,

Frédéric VAN ROEKEGHEM

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans
un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours Bugeaud-CS
40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible depuis le
site: www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE de BUGEAT
Propriété de la Commune de Bugeat
PLAN DE DIVISION

CADASTRE : SECTION A5 - Lieu-dit :
ECHELLE : 1/625

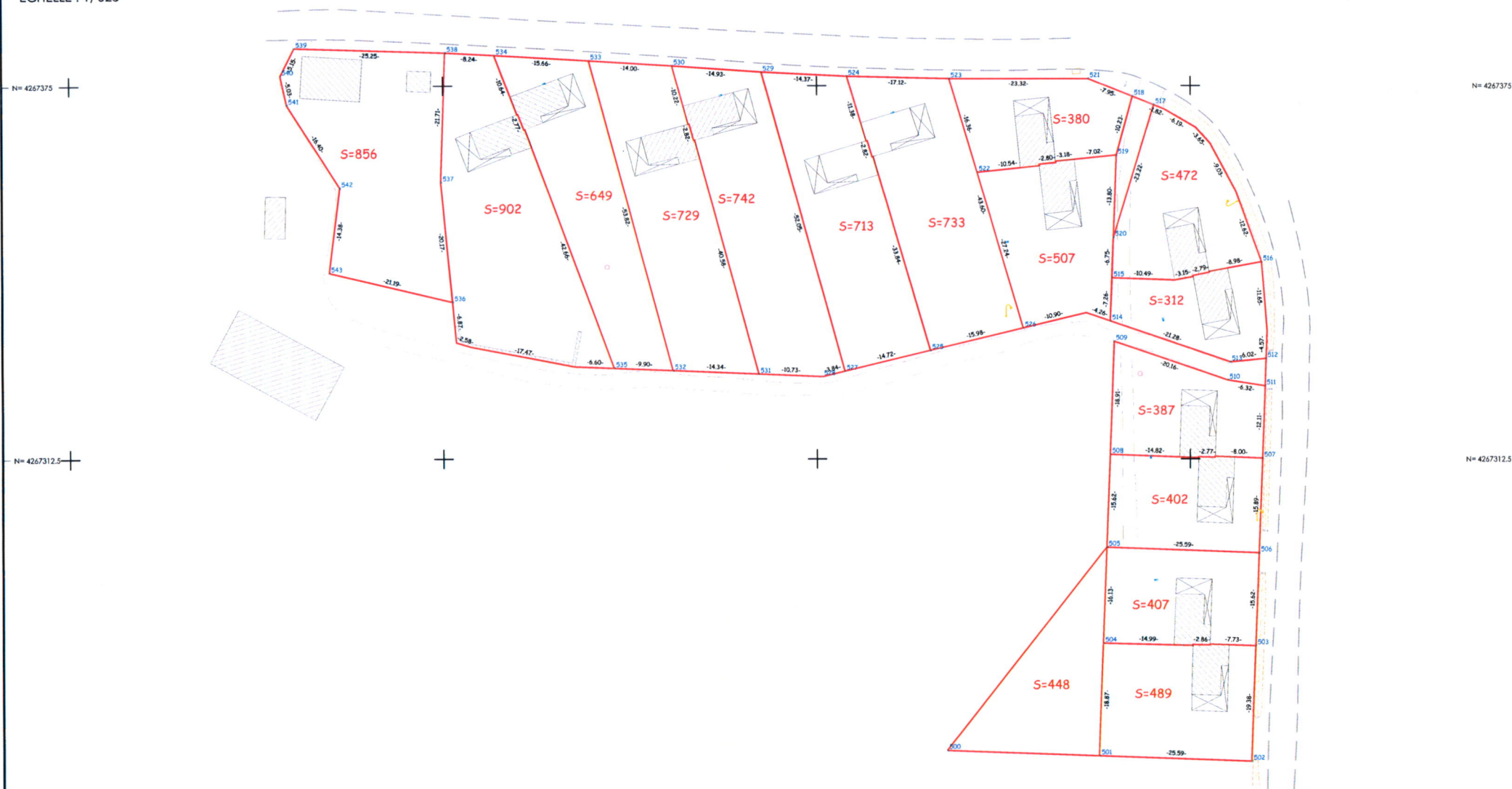
Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 019-211903307-20260506-2026035-DE

S²LO



Siège social : 57, avenue du Stade
Résidence Henri Queuille
19140 UZERCHES
TEL. 05 55 73 20 02

Bureau secondaire : 22, rue Allantais
Immeuble Antares
Ester Technopole
87000 LIMOGES
Tel. 05 55 32 44 15
contact@ubroca-letrange.fr
www.ubroca-letrange.fr

LEGENDE : ● borne OGE Nouvelle ▲ Angle bâti
□ borne OGE Ancienne □ Pierre : Peinture □ Piquet
Pilier ▲ angle mur ☼ Clou d'arpentage
--- Clôture : murettes Haie
--- Nouvelle Limite
--- Application cadastrale
--- Limite de loi
--- Limite certaine existante antérieurement

Signature du géomètre responsable :
LETRANGE Emmanuel
Géomètre Expert S. G.
Département de la Corrèze
N° 42673307
Date : 29-04-2026
Dossier n° : 26085

Système de coordonnées :
Planimétrie : CC45
Altimétrie : IGN69
Dessiné par : E. LETRANGE